



INFO-MUNICIPAL
www.municipaliteprice.com

Mercredi, le 18 décembre 2013, le conseil municipal du Village de Price adoptait le règlement #335 fixant le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et les différents tarifs pour le service d'aqueduc, la collecte des matières résiduelles et le remboursement de la dette pour le projet d'assainissement des eaux.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2014 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 11 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 335 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 :

Le conseil adopte le budget «**dépenses**» qui suit pour l'année financière 2014:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

▪ Administration générale :	223 128, \$
▪ Sécurité publique :	195 136, \$
▪ Transport :	367 441, \$
▪ Hygiène du milieu :	500 123, \$
▪ Urbanisme et mise en valeur du territoire :	43 653, \$
▪ Santé et bien-être :	3 246, \$
▪ Loisir et culture :	255 133, \$
▪ Frais de financement :	87 318, \$

Total des dépenses de fonctionnement : 1 675 178, \$

ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	422 400, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	17 052, \$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 67 550, \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :

2 182 180, \$

Article 2 :

Le conseil adopte le budget «**revenus**» qui suit pour l'année financière 2014

REVENUS :

▪ Taxes :	1 226 447,\$
▪ Paiements tenant lieu de taxes :	30 539,\$
▪ Services rendus :	139 606,\$
▪ Imposition de droits :	17 500,\$
▪ Amendes et intérêts :	9 000,\$
▪ Autres revenus :	19 364,\$
▪ Transferts :	602 174,\$

Total des revenus avant affectation : **2 044 630, \$**

Affectation:

• Surplus accumulé non-affecté:	70 000,\$
• Surplus incendie et recettes reportées:	11 750,\$
• Fonds de roulement:	55 800,\$

Total des revenus: **2 182 180,\$**

Article 3 :

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Total des dépenses	67 550,\$	125 000, \$	140 000, \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe A.

Article 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1,35\$ du 100, \$** d'évaluation pour l'année 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2014** » à 192,\$ pour l'unité de référence 1 «résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 334 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de **0,76\$** tel qu'il est établi dans l'annexe B.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des ordures ménagères et des matières recyclables** » pour l'année 2014, à **195, \$** pour l'unité de référence 1 «Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées » pour l'année 2014 à 176,\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros 278 et 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 8 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 9:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A

IMMOBILISATIONS

Programme triennal des dépenses en immobilisations :

2014:

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Acquisition d'un tracteur (hiver/été) : | 55 800,\$ |
| ▪ Porte caserne-incendie : | 11 750,\$ |

TOTAL : **67 550,\$**

(Source de financement : fonds de roulement et surplus incendie)

2015 :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| ▪ Pavage Place des Pionniers : | 55 000,\$ |
| ▪ Réfection de la rue St-Pierre: | 70 000,\$ |

TOTAL : **125 000,\$**

(Source de financement : budget, programme TECQ 2014-2017)

2016

- | | |
|--|------------|
| ▪ Développement Place des Pionniers : | 100 000,\$ |
| ▪ Réfection de l'aqueduc rue Saint-Paul: | 40 000,\$ |

Total : **140 000, \$**

(Source de financement : TECQ 2014-2017 et budget)

Plus de détails sur le budget:

La municipalité affecte la somme de 70 000,\$ de son surplus accumulé afin de s'ajuster à la décision de Revenu Québec de ne plus rembourser la TVQ par un montant forfaitaire.

À compter de janvier 2014, le remboursement de la TVQ payée sur les dépenses représentera 62,8% du montant réellement payé.

Donc la réduction du revenu provenant de la compensation annuelle devrait être atténuée par une réduction équivalente des déboursés au cours de l'année.

Pour la préparation du budget 2014, le MAMROT recommande aux municipalités d'affecter une partie de leur surplus afin d'éviter que cette situation ne se traduise par une augmentation des taxes aux contribuables.

Pour 2014, le montant de péréquation diminue de 50 400,\$ justifiant en bonne partie la diminution des revenus de 2014 par rapport à 2013.

Concernant les dépenses d'administration, l'augmentation du budget est due au service d'évaluation qui passe de 22 200,\$ en 2013 à 52 225,\$ en 2014. L'équilibrage et la modernisation du rôle en sont la cause.

L'amélioration des conditions de travail des pompiers nécessitent l'achat de deux appareils respiratoires réglementaires.

Des travaux de pavage sont prévus sur une partie des rues Sainte-Angèle, Saint-Jean-Baptiste et du Sacré-Coeur.

Afin de se conformer à la stratégie d'économie de l'eau potable du gouvernement du Québec, l'installation d'un débitmètre est devenue obligatoire. Cette dépense engendre une dépense de plus de 10 000,\$. L'augmentation du coût des produits nécessaires au traitement de l'eau potable nous oblige à augmenter ce poste budgétaire d'un montant de 22 000,\$.

Des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sont prévus dans la rue Sainte-Marie.

La facture à payer à la MRC de la Mitis pour la gestion des matières résiduelles augmentera de 21 665,\$.

Des travaux de rénovation sont prévus sur la devanture de l'Hôtel-de-ville soient la réparation des briques, la réfection du toit de l'entrée et le remplacement de la porte principale.

Des travaux d'entretien au parc municipal, au pavillon des loisirs ainsi qu'à la bibliothèque permettront de maintenir en bon état les infrastructures de loisirs et de culture.

Les activités de Tae Boxe, boxe, Zumba, patinage, hockey, glissade, soccer, balle-molle et le magicien des couleurs seront maintenues.

De plus, un cours de dessin sera offert à la bibliothèque en janvier 2014.

N'hésitez pas à nous consulter au bureau municipal pour toutes informations supplémentaires.

BUDGET 2014 VERSUS BUDGET 2013

	2013	2014
Taxes foncières	1,35\$/100,\$ évaluation	1,35\$/100,\$ évaluation
Taxe d'eau	190,\$	192,\$ (augmentation 1%)
Cueillette matières résiduelles	165,\$	195,\$ (augmentation 18%)
Taxe ass. des eaux	171,\$	176,\$ (augmentation 3 %)
Évaluation de la maison moyenne 66 431,\$	1422,82\$	1459,82\$ (augmentation 2.6%)

Horaire pour le temps des Fêtes

Le bureau municipal et l'Hôtel-de-ville seront fermés du 24 décembre 2013 au 3 janvier 2014, inclusivement.

Nous vous invitons à visiter le site web www.municipaliteprice.com afin de vous tenir au courant de ce qui se passe dans votre municipalité.

Tous les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent de JOYEUSES FÊTES ET QUE LA NOUVELLE ANNÉE SOIT REMPLIE D'ESPOIR, DE PAIX, DE SANTÉ ET DE BONHEUR.

